

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 22 septembre 2015 Compte-rendu de séance

ETAIENT PRESENTS

Membres Titulaires :

M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Robert NATALE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

Membre suppléant :

M. Roger SCHERRER, CCST – Mme Martine BENJAMAA, CCST – M. Claude TREBAULT, CCHS

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires :

Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Pascale CHAGUE, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Christian CODDET, CCHS – M. René ZAPPINI, CCPSV

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB – Anne-Sophie PEUREUX, AUTB – Dominique BRIGAND, AUTB

Titulaires :	11
Suppléants :	3
Pouvoir :	0

M. Herzog ouvre la séance.

Rapport n°1 : Avis sur la modification du PLU de Belfort

Cet avis est soumis exceptionnellement au comité syndical étant donné que la procédure est conduite pour Belfort par M. Herzog, lequel ne peut en tant que président du SCoT prononcer seul un avis sur son propre projet.

Le rapport est présenté par Mme Peureux.

Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : AMI régional pour la revitalisation des bourgs-centres – Etat d'avancement et méthodologie

Le rapport est présenté par M. Brigand qui sera chef de projet de la première phase de diagnostic et d'élaboration d'une stratégie.

M. Dravigney demande si des domaines autres que l'habitat peuvent être pris en considération. Ceci lui est confirmé.

M. Trebault pense que toute dynamisation commence par la création d'activité.

M. Hunold complète le propos en l'élargissant : pour créer de l'activité, il faut de l'attractivité, de bonnes dessertes, des services de qualité.

L'assemblée prend acte de l'engagement de l'étude.

Rapport n°3 : AMI régional pour la revitalisation des bourgs-centres – Ouverture des crédits

Cette délibération modifie le budget pour acter le produit de la subvention régionale et son affectation à la mission de l'AUTB.

Décision adoptée à l'unanimité avec accord pour que le président signe un avenant à la convention de programme partenarial.

Question diverse :

Il est signalé que la modification du SCoT portant sur la zone de Bessoncourt est devenue exécutoire.

M. Nardin en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.